

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	13
<u>Absents excusés</u> :	5
<u>Absente</u> :	1

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIRH, CANTIN, COUEPEL, DUPONT, DURAND, GRANEREAU, LAGUILLON, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CANTE, CURELY, FONMARTY, GUÉ, LERUTH.

M. CANTE a donné pouvoir à Mme GRANEREAU

Mme CURELY a donné pouvoir à M. MICHEL

M. FONMARTY a donné pouvoir à M. DUPONT

Mme GUE a donné pouvoir à M. LAGUILLON

Mme LERUTH a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absente: Mme. BUTON.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2024.12.07

Objet : Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Sainte-Terre tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 033-213304850-20241216-DE2024_12_07-DE



Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Sainte-Terre contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 500 € à La Croix rouge, 98 rue Didot 75694 PARIS CEDEX 14

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Madame la maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Ce qui est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 16 Décembre 2024,
Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Agnès Alfonso-Chariol, is written over the right side of the official seal.